

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE PROGRAMME QUINQUENNAL DE FINANCEMENT—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que dans sa déclaration fallacieuse du 19 janvier 1981, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) a fait semblant de confirmer l'objectif plus élevé, mais encore insuffisant, de 1.5 p. 100 du produit national brut en matière de dépenses pour la recherche au Canada d'ici à 1985, alors que dans la même déclaration, il a annoncé que le gouvernement réduira sa contribution d'environ 7 p. 100, ce qui sera gravement préjudiciable à tous les scientifiques et chercheurs ainsi qu'aux jeunes étudiants canadiens, nos futurs scientifiques sur qui le Canada doit compter pour l'innovation technologique, la créativité et l'expansion économique et sociale au Canada, je propose, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que le ministre tienne la promesse qu'il a faite à la Chambre d'appuyer entièrement le programme quinquennal de financement du gouvernement pour la recherche, ou qu'il reconnaisse sa duplicité, car, ayant fait cette déclaration, il est incapable, à titre de ministre chargé des Sciences et de la Technologie, d'assumer ses responsabilités et ses obligations.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

ON DEMANDE D'ÉLARGIR LE PROGRAMME D'OBLIGATIONS DE
FAÇON À ENGLOBER LE CAPITAL D'EXPLOITATION—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Comme chacun sait, les libéraux ont beaucoup affaibli le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait inscrit dans son budget. La semaine dernière, lorsque j'ai demandé au ministre des Finances (M. MacEachen) d'élargir le pro-

gramme pour englober le capital d'exploitation, celui-ci m'a répondu que le gouvernement n'en avait pas les moyens.

Étant donné qu'une étude de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a révélé récemment que ce programme rapportera 77 millions de dollars au Trésor fédéral au cours de sa première année d'application, ce qui écarte indubitablement l'excuse du ministre, je propose, avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances d'élargir le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise de façon à englober le capital d'exploitation si nécessaire à la survie de la petite entreprise.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Comme les groupes d'écologistes de la région du Niagara n'ont pas réussi à obtenir de la SCA Chemical qu'elle cesse de déverser ses déchets dans la rivière Niagara, et comme la Commission mixte internationale avait recommandé qu'elle cesse ces déversements, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le premier ministre soit censuré pour n'avoir pas donné suite à sa promesse électorale d'il y a plus d'un an selon laquelle il exhorterait le gouvernement américain à refuser à la SCA la permission de déverser ses déchets dans la rivière Niagara.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE HOCKEY AMATEUR—LA
PARTICIPATION DES FILLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion qui aura vraisemblablement l'appui général, et peut-être même unanime, de la Chambre.